

# LE DEVOIR



## ACTUALITÉS

Une barrière  
aux suicides  
sur le pont Samuel-  
De Champlain | **A 8**

## ÉCONOMIE

Trump relâche la  
pression dans le  
conflit commercial  
avec la Chine | **B 5**

## CULTURE

Plácido Domingo  
au cœur d'un présumé  
scandale sexuel  
**B 8**

**MONDE** Quelle sortie de crise possible à Hong Kong? | **B 1**



## III MUSIQUE

# Le punk tel que redéfini par CJ Ramone

DOMINIC TARDIF  
LE DEVOIR

Qu'est-ce qu'être punk? Question éternellement insoluble à laquelle l'on répondra la plupart du temps en employant des mots comme indocilité, insolence ou authenticité. Mais être punk, vous dira CJ Ramone, c'est parfois refuser de se joindre à une des formations métal les plus adulées au monde, et refuser du même coup le gros chèque qui vient avec, afin de prendre soin de sa progéniture. Être punk, autrement dit, c'est savoir faire des sacrifices. Explications.

Selon ce que veut la légende, Metallica aurait proposé, au début de ce millénaire, à CJ Ramone — Christopher Ward selon son passeport — d'occuper le poste de bassiste au sein de leur tonitruante brigade. Problème: le gamin du candidat venait tout juste de recevoir un diagnostic d'autisme. « Ça apparaît très dramatique comme histoire, et ça a été une réflexion difficile à mener, jusqu'à ce que je réalise que ni l'argent, et encore moins la gloire, ne seraient capables de compenser pour mon absence », se rappelle le père aujourd'hui âgé de 53 ans. « Les enfants autistes ont besoin d'une vie très stable, et si j'avais été en tournée, je n'aurais pas pu lui offrir ça. »

Après avoir parcouru la planète de 1989 à 1996 au sein des Ramones, fausse famille dysfonctionnelle qui écrira à partir de 1974 quelques-unes des pages les importantes de la genèse du punk, CJ abandonne son patronyme d'emprunt et devient opéra-

teur de chariot élévateur dans une quincaillerie Home Depot, puis ingénieur en machines fixes. Un bon emploi syndiqué grâce auquel il toucherait bientôt, blague-t-il, ses premières prestations de retraite si, au tournant de la décennie 2010, sa seconde épouse ne lui avait pas enjoint de dépoussiérer sa basse. Les innombrables documentaires consacrés aux Ramones, souvent articulés autour des querelles les ayant minés, appelaient le contre-discours d'une simple célébration de leur catalogue, un exercice auquel CJ Ramone se livre toujours avec joie sur scène. Il avait aussi plusieurs chansons à écrire, si l'on se fie aux quatre albums parus sous le nom CJ Ramone depuis 2012.

Et son fils, lui? Le paternel ne sera jamais aussi ému, au cours de notre entrevue, qu'en parlant de Liam, 21 ans, presque l'âge qu'il avait lui (23 ans) au moment de chausser les mythiques espadrilles Converse indissociables des créateurs de *Blitzkrieg Bop*, *I Wanna Be Sedated* et *Pet Semetary*.

« Liam est allé au collège, il travaille présentement dans la cuisine d'un restaurant, il danse la salsa tous les jeudis soir et il se cherche désespérément une blonde! [Il rigole d'un rire très attendri.] Je ne dis pas qu'il mène la vie normale d'un garçon de son âge parce que j'ai choisi une vie ordinaire plutôt que de jouer avec Metallica, mais je ne crois pas qu'on aurait mis toutes les chances de son côté si j'avais accepté. »

« Je ne sais pas si quelqu'un tient des statistiques là-dessus », lance CJ Ramone, « mais je suis probablement le gars qui a perdu le plus de gens parmi les membres de ses



CJ Ramone donnera un spectacle à Montréal le 14 août.

GENE FRAWLEY

VOIR PAGE A 4 : PUNK

## III ÉDUCATION

# L'opposition réclame un plan d'action pour le Nunavik

Si tout ça se passait dans le Sud, il y aurait déjà un plan d'urgence

VÉRONIQUE HIVON



SANDRINE VIEIRA  
ISABELLE PARÉ  
LE DEVOIR

Face à la pénurie criante d'enseignants qui frappe le Nunavik, laissant des élèves sans professeurs pendant des jours sinon des semaines, les partis d'opposition pressent le gouvernement Legault de mettre sur pied une cellule de crise pour redresser la situation.

À la lumière des informations publiées dans *Le Devoir* lundi, démontrant que des élèves inuits sont renvoyés à la maison faute de maîtres et que 84 postes seront vacants à la rentrée à la Commission scolaire Kativik, des représentants des partis d'opposition jugent que la situation commande des actions immédiates.

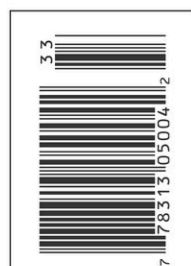
« On sait tous que le Nunavik connaît des difficultés énormes, mais l'éducation c'est la base de tout pour donner l'égalité des chances aux jeunes. Que

VOIR PAGE A 2 : NUNAVIK

**D** Pour suivre l'actualité en continu et lire nos critiques de spectacles, consultez nos plateformes numériques.

## INDEX

Avis légaux..... B2  
Culture..... B7  
Décès..... B4  
Économie..... B4  
Éditorial..... A6  
Grille TV..... B7  
Idées..... A7  
Météo..... B6  
Monde..... B1  
Mots croisés..... B6  
Sudoku..... B6



EN BREF

**Maxime Bernier conteste la décision de la Commission des débats**

Maxime Bernier conteste la méthodologie sur laquelle s'est basée la Commission des débats des chefs pour remettre en question sa participation aux débats d'octobre. Dans une lettre envoyée au commissaire David Johnston, le chef du Parti populaire du Canada (PPC) estime que la Commission interprète « de manière erronée » l'un des critères de participation. Le PPC demande à la Commission de tenir compte du fait que le parti « représente une tendance ou un mouvement politique contemporain », du nombre de ses membres et des fonds recueillis. Le chef du PPC estime également que la Commission a omis de s'attarder à « la présence et à la visibilité du parti ou de son chef, ou les deux, dans les médias à l'échelle nationale ».

Le Devoir

**SNC-Lavalin : le rapport McLellan retenu jusqu'au dépôt du rapport Dion**

Justin Trudeau dit avoir reçu un « excellent » rapport de l'ancienne ministre libérale Anne McLellan autour de l'affaire SNC-Lavalin. Mais le premier ministre a déclaré que ce rapport ne serait pas rendu public tant que le commissaire fédéral à l'éthique n'aura pas publié son propre rapport sur cette affaire explosive qui a secoué le gouvernement libéral l'hiver dernier. Le bureau du commissaire à l'éthique Mario Dion ne commentera pas l'évolution de l'enquête en cours, mais des responsables libéraux s'attendent à ce que ce rapport soit publié au début du mois de septembre, au moment même où la campagne électorale passera à la vitesse grand V. Le scrutin fédéral doit avoir lieu le lundi 21 octobre.

La Presse canadienne

**L'acquittement de Dennis Oland ne sera pas porté en appel**

Le Service des poursuites pénales du Canada ne fera pas appel de l'acquittement, le mois dernier, de Dennis Oland, qui avait été accusé de meurtre au deuxième degré de son père multimillionnaire, Richard Oland, au Nouveau-Brunswick. Dennis Oland avait d'abord été accusé de meurtre et avait passé près d'un an en prison après avoir été condamné par un jury en 2015 lors d'un premier procès. Ce verdict avait été infirmé en appel en 2016 et un nouveau procès avait été ordonné. Dans sa décision, le juge Terrence Morrison, de la Cour du Banc de la Reine provinciale, a déclaré que les procureurs n'avaient pas réussi à prouver hors de tout doute la culpabilité de M. Oland.

La Presse canadienne

**Protection de la baleine noire : deux navires de la garde côtière mis à l'amende**

Transports Canada a mis à l'amende deux navires de la Garde côtière canadienne qui auraient enfreint les limites de vitesse dans le golfe du Saint-Laurent, où le transport maritime a notamment été pointé du doigt pour la mort de baleines appartenant à une espèce en voie de disparition. Au total, six navires ont été éclopés de sanctions en raison d'incidents qui se seraient produits avant le rétablissement des limites de vitesse habituelles, plus tôt ce mois-ci, lorsque le gouvernement a découvert que ses nouvelles limites avaient pour effet d'augmenter le trafic maritime autour d'emplacements fréquentés par les baleines noires. Au moins huit baleines noires sont mortes dans les eaux canadiennes depuis le mois de juin seulement, le pire bilan depuis 2017.

La Presse canadienne

## Problème récurrent

### NUNAVIK

SUITE DE LA PAGE A 1

va-t-on faire à court terme pour s'assurer que des enfants ne sont pas laissés à eux-mêmes et qu'il n'y ait pas deux poids deux mesures au Québec?» a fait valoir mardi Véronique Hivon, critique en matière d'éducation pour le Parti québécois et députée de Joliette.

**Une situation connue**

Déjà à l'automne 2018, un rapport de la Protectrice du citoyen avait dressé un portrait accablant de l'accès à l'éducation au Nunavik, et avancé plusieurs solutions pour y remédier.

Or, plusieurs de ces recommandations sont restées lettre morte, affirme M<sup>me</sup> Hivon, qui dénonce l'indifférence généralisée qui règne à l'égard de ce que vivent les élèves vivant au nord du 55e parallèle.

« On n'a rien fait là-dessus ces derniers mois. Ça dure, dans l'indifférence. Si tout ça se passait dans le Sud, il y aurait déjà un plan d'urgence », déplore la députée.

Dans son rapport, la Protectrice du citoyen constatait à l'époque qu'en moyenne 8 classes de 45 minutes sont annulées chaque jour dans chacune des 17 écoles du Nunavik. Des propos recueillis cette semaine auprès d'enseignants locaux par *Le Devoir* confirment que des classes sont parfois privées de maîtres pendant plusieurs semaines.

Mardi à Québec, le ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, n'a pas souhaité accorder d'entrevue à *Devoir* à ce sujet. Son cabinet a fait savoir par écrit que le ministre avait été saisi des enjeux de recrutement au Nunavik, mais n'a pas donné plus de détails précis sur les solutions envisagées.

« Il est nécessaire de valoriser davantage la profession enseignante et d'améliorer les conditions de travail afin d'attirer et de retenir davantage de talents dans la profession. Il s'agit d'une grande priorité du ministre Roberge. »

Justement en tournée au Nunavik pour y rencontrer les leaders autochtones, la co-chef de Québec Solidaire, Manon Massé, s'est dite indignée de cette situation.

« L'éducation, c'est quand même un service essentiel. Le gouvernement a répété que c'était sa priorité. Il a devant lui un défi qu'il doit absolument rele-

ver », a-t-elle déclaré. « Ce n'est pas juste à faire monter des gens du Sud [qu'on réglerait le problème]. Il faut augmenter le nombre d'enseignants autochtones. La commission scolaire peut innover si on lui en donne les moyens », a-t-elle insisté, étant d'avis que les solutions devront être trouvées de pair avec les communautés locales.

Une position qu'endosse la critique libérale en matière d'Affaires autochtones, David Birnbaum, qui juge que les remèdes à cette crise ne pourront être déconnectés de la réalité autochtone. « Imposer nos propres solutions, et faire copie conforme de ce qui se passe dans d'autres régions, ça ne fonctionne pas », affirme le député de D'Arcy-McGee.

Les taux de décrochage vertigineux (85%), le haut taux de suicide chez les jeunes Inuits et la pénurie grave de logements commandent des actions ciblées sur mesure pour et par ces communautés, dit-il.

« Faut-il bonifier les incitatifs pour que les jeunes profs soient prêts à y aller? Faut-il faire plus pour épauler les enseignants inuits et issus de toute autre communauté? »

Les primes d'attraction et de rétention pour les enseignants au Nunavik ont été mises en place en 2000-2002. Si elles ont eu un effet certain à l'époque, leur impact est de moins en moins évident, estime le président de l'Association des employés du Nord québécois (AENQ) Larry Imbeault. Ce dernier souhaiterait voir ces primes bonifiées et intégrées à la convention collective.

**Adapter le système scolaire**

Selon Nicolas Bertrand, auteur de l'essai sur l'éducation au Nunavik *Une école à la dérive*, qui a été suppléant dans la région de 2010 à 2012, l'un des problèmes de l'école au Nunavik, « c'est qu'elle n'a pas encore fait ses preuves ou démontré qu'elle était un véritable outil d'éducation du peuple inuit. »

L'auteur croit qu'une réforme s'impose. « Il faut penser à un autre modèle d'éducation pour que les Inuits aient l'impression que c'est leur école et qu'ils en sont les véritables maîtres. Tant que ça n'arrivera pas, on a beau faire plein d'affaires, je ne pense pas que ça va changer. »

Même si l'école tente de préserver la langue et la culture inuites, M. Bertrand note que les savoirs enseignés aux Inuits n'encouragent pas la fréquentation scolaire. « Étant donné cette méfiance envers l'école, il y a l'absentéisme, le peu de collaboration entre la communauté et l'école et ça donne l'impression, à tort ou à raison, que ce qui est enseigné à l'école, ce n'est pas très pertinent pour les jeunes Inuits. »



La prochaine politique fédérale est trop axée sur l'itinérance chronique au détriment des autres formes d'itinérance, affirment des organismes d'aide.

PEDRO RUIZ LE DEVOIR

**III SANTÉ PUBLIQUE**

## Le plan d'Ottawa de lutte contre l'itinérance décrié par des groupes d'aide

LIA LÉVESQUE  
LA PRESSE CANADIENNE

Des groupes d'aide aux personnes itinérantes s'inquiètent des objectifs de la nouvelle politique fédérale pour leur porter assistance. Ils craignent qu'elle leur enlève la possibilité d'adapter leur approche selon leur clientèle, par exemple en ciblant trop l'itinérance chronique aux dépens des autres formes d'itinérance.

La politique fédérale, intitulée Vers un chez-soi, prévoit 2,2 milliards sur 10 ans pour l'ensemble du pays. Avec la Stratégie nationale sur le logement, elle vise à réduire l'itinérance chronique de moitié à l'échelle du pays d'ici l'exercice 2027-2028.

Le Réseau de solidarité itinérance du Québec (RSIQ) et le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) ont rencontré la presse, mardi, pour expliquer leurs craintes à ce sujet, alors que l'entente Canada-Québec en itinérance doit être signée prochainement.

Ces groupes ont plaidé pour que les communautés puissent conserver leur spécificité — par exemple mettre l'accent sur l'itinérance des femmes, l'itinérance des jeunes ou la prévention de l'itinérance. Or, « Vers un chez-soi » met trop l'accent sur l'itinérance chronique, selon eux. Ils veulent plutôt garder leur approche plus globale.

« On est content qu'il y ait des fonds accrus du gouvernement du Canada pour la lutte contre l'itinérance. Cependant, qu'on dise qu'on veut réduire l'itinérance chronique de moitié, on trouve que c'est un bel objectif, mais si les fonds suivent cet objectif-là majoritairement ou uniquement ou principalement, on va manquer le bateau », a opiné Pierre Gaudreau, directeur du RAPSIM.

M. Gaudreau souligne que l'itinérance chez les jeunes, par exemple, n'est pas nécessairement chronique. Celle des femmes diffère également de celle des hommes.

L'organisme L'Avenue, qui vient en aide aux jeunes de 18 à 29 ans, explique qu'il a pu développer ses services grâce aux fonds fédéraux qui jusqu'ici lui laissaient une bonne souplesse. « Au niveau de notre ressource d'hébergement, on a environ 1000 demandes par année pour une capacité d'accueil de 81 personnes », a rapporté en entrevue son directeur François Villemure.

L'Avenue offre des places en hébergement pour un maximum de six mois, avec un accompagnement qui permet aux jeunes de s'insérer socialement : retour à l'école, trouver un logement, un revenu. Il s'agit parfois d'un jeune qui sort d'un centre jeunesse.

**Des données enregistrées**

De plus, ces groupes déplorent le fait qu'un système de collecte de données nécessitera d'informatiser des renseignements personnels sur les personnes itinérantes qui ont recours aux ressources.

« Des personnes disent qu'elles ne viendront plus dans les ressources si leurs données personnelles sont enregistrées », a rapporté Laury Bacro, coordonnatrice du RSIQ.

La politique fédérale Vers un chez-soi prône effectivement « une approche axée sur les résultats » et un « système d'information sur les personnes et les familles sans abri ». Cela doit permettre de colliger des données qui seront utiles à « plusieurs fournisseurs de services de la même communauté », explique-t-on dans la politique. Et ce sont les objectifs de cette politique que devra respecter la future entente Canada-Québec.



La Protectrice du citoyen avait constaté en 2018 qu'en moyenne 8 classes de 45 minutes sont annulées chaque jour dans chacune des 17 écoles du Nunavik.

JEAN-FRANÇOIS NADEAU LE DEVOIR

## III QUÉBEC

# Un nouveau poste de commissaire à la langue française à l'étude

MYLÈNE CRÉTÉ  
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE  
À QUÉBEC  
LE DEVOIR

La création d'un poste de commissaire à la langue française est un « premier signal » que le gouvernement de François Legault s'en préoccupe, selon le député du Parti québécois (PQ), Joël Arseneau.

Une source au sein de la garde rapprochée du premier ministre a confirmé mardi que le gouvernement caquiste songe à se doter d'un chien de garde pour défendre le français et ainsi rouvrir la loi 101. La création d'un tel poste, qui relèverait de l'Assemblée nationale, est présentement à l'étude.

« Ce n'est pas une panacée, mais c'est un début d'ouverture, a réagi M. Arseneau. L'été a fait du bien à Nathalie Roy et au gouvernement. On s'en réjouit ! »

En entrevue au *Devoir* en décembre, la ministre responsable de la Langue française estimait qu'il n'y avait pas lieu de rouvrir la loi 101. Elle comptait toutefois l'appliquer avec davantage de fermeté.

« Je travaille sur différentes stratégies pour promouvoir et valoriser cette langue

française qui constitue notre identité et notre fierté », a indiqué M<sup>me</sup> Roy sur le réseau social Twitter mardi, sans en révéler davantage.

L'idée d'un commissaire à langue française avait été suggérée en 2016 par la députée caquiste Claire Samson dans son rapport sur la francisation des immigrants. Celle-ci notait que l'Office québécois de la langue française (OQLF) était en situation de conflit d'intérêts puisqu'il « est chargé tout à la fois d'appliquer la loi 101, de juger de son application et de recevoir les plaintes. »

La CAQ en avait fait une promesse électorale l'automne dernier à laquelle il n'avait pas encore donné suite.

Les députés caquistes avaient toutefois appuyé une motion déposée le 17 avril par M. Arseneau, qui exigeait un poste de commissaire pour « recevoir les plaintes du public et présenter des recommandations pour assurer le statut du français comme langue commune au Québec. » La motion avait été adoptée à l'unanimité par les 110 députés présents à l'Assemblée nationale ce jour-là.

Or, le député péquiste estime que le gouvernement ne devrait pas s'arrêter à la

**L'été a fait du bien à Nathalie Roy et au gouvernement. On s'en réjouit !**

JOËL ARSENEAU



création d'un poste de commissaire à la langue française. « Pensez, par exemple, à l'application de la loi 101 aux entreprises de 25 à 50 employés », a-t-il signalé.

Le gouvernement caquiste pourrait tirer d'autres inspirations du projet de loi 14 sur lequel avait planché le gouvernement minoritaire de Pauline Marois en 2013, selon lui. « Il y avait la langue de travail, oui, mais il y avait aussi la langue de l'éducation, a rappelé M. Arseneau. La possibilité pour les étudiants francophones de s'inscrire au cégep anglophone. On a eu ce débat-là, on pourrait le ramener, en rediscuter. »

« On avait manqué le bateau avec le projet de loi 14, alors c'est sans doute l'occasion de rouvrir le débat sur la loi 101 puisque ce débat n'a pas été rouvert depuis très longtemps, a affirmé à son tour le président du Mouvement Québec français (MQF), Maxime Laporte. Or, je pense que les préoccupations des Québécois sont là quant à l'avenir de la langue française. »

Partenaires pour un Québec français, une coalition de neuf syndicats et organismes dont fait partie le MQF, avait réclamé en avril la création d'un poste de commissaire à la langue française nommé par l'Assemblée nationale.

« Si François Legault est sérieux dans sa volonté de passer à l'action, il doit aller plus loin et mieux protéger le français en milieu de travail, a réagi le député solidaire Sol Zanetti. Tant qu'à rouvrir la Charte, il faut en profiter pour renforcer la Loi 101 en élargissant sa portée aux entreprises employant 10 personnes et plus. »

La députée libérale Christine St-Pierre a émis un doute sur la création d'une nouvelle structure administrative, alors que l'OQLF fait déjà le travail. Elle veut en savoir davantage avant de juger du bien-fondé de la création d'un nouveau poste de commissaire à la langue française.

## III ÉLECTIONS

# Le PLC dispose d'autant d'argent que le PC

JOANNA SMITH  
À OTTAWA  
LA PRESSE CANADIENNE

Les libéraux et les conservateurs sont à égalité lorsqu'il s'agit de déterminer à quel point les coffres de leurs campagnes locales sont garnis en vue des prochaines élections fédérales, ce qui marque un changement avec les dernières élections, alors que la puissante machine bleue avait dominé la scène.

Les conservateurs se sont vantés d'avoir battu les libéraux en matière de financement à l'échelle nationale, mais une analyse approfondie de *La Presse canadienne* révèle une course plus serrée entre les équipes rouges et bleues de candidats frappant aux portes dans les quartiers du pays.

Les rapports financiers annuels pour 2018 des associations de circonscription, que continue de recevoir Élections Canada, montrent que les circonscriptions conservatrices ont terminé l'année dernière avec un actif net combiné d'environ 24,2 millions de dollars. Les libéraux suivaient non loin derrière avec un actif net d'environ 21 millions, réparti dans l'ensemble du pays.

Les conservateurs et les libéraux dominent également la liste des 20 associations les plus riches du pays.

L'écart relativement faible entre les conservateurs et les libéraux marque un changement par rapport aux dernières élections fédérales.

Les associations de circonscription conservatrices avaient terminé l'année 2014 avec un actif net de plus de 19 millions, soit plus du double des 8 millions amassés par les associations de circonscription libérales.

## Les néodémocrates loin derrière

Le NPD, pour sa part, récolte une lointaine troisième place, ses associations de circonscription ayant déclaré environ 3,8 millions d'actif net en 2018. Aucune de ses associations de circonscription ne figure parmi les 100 plus riches du pays.

Les verts disposaient d'environ 735 000 \$, mais seulement environ la moitié de leurs associations de circonscription ont transmis leurs rapports jusqu'à présent.

Un parti présentant une liste complète de candidats sera autorisé à dépenser environ 28 millions lors de la prochaine campagne électorale, ainsi qu'une moyenne d'environ 110 000 \$ par candidat, selon la circonscription. Contrairement à 2015, les nouvelles lois électorales prévoient que le plafond n'augmentera pas avec la durée de la campagne.

## Rapports financiers

Les rapports financiers de 2018, qui constituent les dernières données disponibles, suggèrent que les conservateurs et les libéraux seront bien équipés pour atteindre la limite de dépenses avant les élections du 21 octobre, mais que le NPD et les verts devront intensifier leurs efforts de financement.

Les rapports financiers indiquent également que les associations de circonscription libérales ont récolté environ 8,5 millions en contributions l'an dernier, contre environ 4,7 millions pour les conservateurs. Les associations de circonscription du NPD ont reçu environ 1,2 million de contributions l'an dernier.

« Les militants libéraux ont travaillé avec Justin Trudeau au cours des dernières années pour développer une base de financement qui sera compétitive au niveau local avec le parti conservateur pour la première fois depuis une génération », a déclaré Braeden Caley, un porte-parole du Parti libéral du Canada.

Cory Hann, un porte-parole du Parti conservateur du Canada, a pour sa part affirmé qu'il se serait attendu à de meilleurs résultats financiers d'un parti au pouvoir. À l'échelle nationale, les conservateurs ont recueilli environ 24,2 millions de dollars auprès de 104 000 donateurs en 2018. Les libéraux ont recueilli 15,9 millions de dollars auprès de 66 000 personnes.

# Les restaurateurs en faveur d'une hausse du nombre de travailleurs étrangers

Ottawa doit élargir le programme de main-d'œuvre étrangère temporaire, dit Jolin-Barrette

MYLÈNE CRÉTÉ  
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE  
À QUÉBEC  
LE DEVOIR

Ottawa doit bouger pour assouplir le programme de travailleurs étrangers temporaires afin que les restaurateurs puissent embaucher le personnel dont ils ont besoin. C'est ce qu'a indiqué le ministre québécois de l'Immigration, Simon Jolin-Barrette, mardi après avoir entendu le cri du cœur de l'Association Restauration Québec (ARQ) en commission parlementaire.

« On est en discussion avec le fédéral depuis quelques mois déjà, mais il faut que le fédéral amène plus de souplesse à ce niveau-là parce que c'est au bénéfice des employeurs et au bénéfice des restaurateurs ; aussi, parce que c'est important que dans l'ensemble des régions du Québec, on puisse combler la pénurie de main-d'œuvre. »

L'ARQ — qui compte 5500 membres — a plaidé pour une hausse du nombre de travailleurs étrangers lors de la deuxième journée de consultations publiques sur les seuils d'immigration proposés par le gouvernement caquiste. Son président, Vincent Arseneault, a indiqué au ministre qu'en 2018, près de 14 000 postes étaient à pourvoir dans la restauration au Québec. Les restaurants ont besoin de pourvoir des milliers de postes d'aides-cuisiniers, de plongeurs, de cuisiniers et de serveurs, sans quoi ils doivent limiter leurs heures d'ouverture.

« L'immigration est un outil indéniable pouvant atténuer la pénurie actuelle de main-d'œuvre, a-t-il déclaré. Recourir aux travailleurs étrangers, autant temporaires que permanents, est essentiel pour maintenir nos activités, notamment dans les régions. C'est pourquoi l'ARQ lance aujourd'hui un véritable cri d'alarme afin que des mesures concrètes soient mises en place. »

Québec demande à Ottawa de lui permettre de faire seul l'étude d'impact sur le marché du travail et d'en réduire la durée pour accélérer le processus. Le gouvernement caquiste veut également pouvoir augmenter le nombre de travailleurs étrangers par entreprise et allonger la durée de leurs contrats de travail d'un an à deux ans.

Au cabinet du ministre fédéral de l'Immigration, Ahmed Hussen, on indique que les négociations se poursuivent.

## Pas de racisme ?

Le président du Conseil du patronat, Yves-Thomas Dorval, a rejeté la notion



de racisme systémique dont seraient victimes certains immigrants au Québec. Les entreprises ont tellement besoin de travailleurs qu'il n'est pas dans leur intérêt de rejeter des candidats sur la simple base de leurs origines, selon lui.

« Je ne crois pas que les employeurs aujourd'hui, dans le contexte qu'on vit, font preuve de racisme en général, a-t-il affirmé en entrevue au *Devoir*. »

« Est-ce qu'un employeur, comme un individu, peut avoir des craintes, fait une sélection, etc. ? Je crois que oui, ça peut arriver, effectivement, mais aujourd'hui on est dans un domaine de rareté. Il ne faut pas importer les his-

**Les restaurants ont besoin de pourvoir des milliers de postes, sans quoi ils doivent limiter leurs heures d'ouverture, a affirmé mardi le président de l'Association Restauration Québec.**

ANNIK MH  
DE CARUFEL  
LE DEVOIR

toires du passé lorsqu'on était en surplus de main-d'œuvre. »

Une représentante de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes avait indiqué que des immigrants devaient changer leur nom sur leur curriculum vitae pour pouvoir obtenir une entrevue d'embauche et que ce genre de cas survenait à répétition. Le regroupement craint qu'une immigration axée uniquement sur les besoins économiques favorise la venue de nouveaux arrivants homogènes.

Avec *La Presse canadienne*

III ENVIRONNEMENT

# L'effet positif d'une consigne plus généreuse

L'Oregon a fait passer de 59 % à 90 % le taux de récupération du verre en faisant doubler le taux du dépôt

**Un autre lobby, celui des restaurateurs, s'oppose à l'élargissement de la consigne sur les bouteilles de vin, entre autres**

ISABELLE PORTER  
À QUÉBEC  
LE DEVOIR

Que la consigne des bouteilles vides soit étendue ou non, le Québec devrait augmenter son prix, a plaidé une experte mardi devant les parlementaires qui étudient les enjeux du recyclage. « Le taux de retour dépend vraiment du taux de consigne. La consigne monte et le taux monte », a fait valoir Clarissa Morawski, de la firme européenne en environnement Loop Consulting.

Au Québec, le prix de revient d'un contenant oscille entre 5 cents pour les canettes de boissons gazeuses et 20 cents pour les gros contenants de bière. Madame Morawski, une Québécoise d'origine, croit que la consigne de base devrait passer au minimum à 10 cents.

En Oregon, le passage de 5 à 10 cents a fait bondir le taux de retour de 59 à 90 % en deux ans, a-t-elle signalé.

Rappelons que depuis lundi la commission des transports tient une consultation pour savoir notamment si la consigne devrait être étendue aux bouteilles de vin et autres contenants de verre.

Au Québec, le taux de récupération du verre pour les petites bouteilles à consigne de dix cents est de 72 %, il est de 25 % pour les boissons gazeuses (consigne de 5 cents) et de 51 % pour les gros formats standards (20 cents).

En s'appuyant sur différentes expériences dans le monde, Mme Morawski affirme que la consigne est « un incontournable ». « Il faut faire plus que collecter la matière : il faut la réutiliser plusieurs fois », a-t-elle dit.

Suivant son modèle, il appartient aux détaillants de récupérer les contenants vides, mais ce sont l'industrie et les importateurs de boisson qui doivent financer la consigne.

Lundi, Recyc-Québec avait aussi recommandé qu'on hausse le prix de la consigne dans son mémoire, sans préciser de montant toutefois.

## Beaucoup d'opposition

L'élargissement de la consigne est toutefois loin de faire l'unanimité. Lundi, les épiciers et dépanneurs ont pressé le gouvernement de ne pas aller dans cette direction, en soulignant que la



ISTOCK

consigne de bière constituait déjà pour eux un fardeau.

Les dépanneurs reçoivent certes une prime de 25 cents pour chaque bouteille consignée, mais elle n'a pas été révisée depuis 1984 « et ne permet plus de rentabiliser cette opération », plaidait l'Association des marchands dépanneurs et épiciers du Québec.

Mardi, l'Association des restaurateurs est à son tour venue s'y opposer, invoquant un « lot considérable de problèmes opérationnels », dont la prolifération des mouches drosophiles dans les bouteilles vides et la menace que représentent ces petites bêtes pour ses standards d'hygiène.

« Tout le monde a la volonté de faire mieux sauf qu'il y a des coûts assez importants qui sont rattachés à ça. Puis je pense qu'il faut faciliter le travail des restaurateurs », a fait valoir Vincent Arsenault, président du conseil de l'Association et lui-même restaurateur à Montréal.

Tout en préconisant qu'on continue de miser sur la collecte sélective, le groupe a toutefois dû reconnaître qu'il y avait du travail à faire sur ce plan.

« On est limités dans ce qu'on peut faire récupérer par les bacs de la Ville », a déclaré M. Arsenault. Dans certaines villes comme Brossard, les industries, commerces et institutions (ICI) n'ont d'ailleurs aucun service et doivent payer des tiers de leur poche pour s'en occuper. Dans d'autres municipalités, les restaurants sont desservis, mais seulement pour un volume limité. Et encore, cela dépend des matériaux. Ainsi, la MRC de la Vallée-de-l'Or en Abitibi récupère le verre en provenance des commerces et restaurants, mais pas le plastique; Trois-Rivières recycle seulement les pellicules d'emballage et Montréal n'accepte pratiquement rien.

## La Gaspésie

La consultation a aussi été marquée par le passage de leaders gaspésiens

également opposés à la consigne des bouteilles de vin.

« Ce n'est pas un problème de collecte qu'on a, il faut travailler sur les débouchés ! » a soutenu la directrice de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie (RITMR), Nathalie Drapeau.

Dans cette région, un projet pilote a permis de récupérer 100 % des résidus de verre recueillis grâce à la collecte sélective, et ce, en répondant à des besoins locaux, ont-ils expliqué.

Sur place, il est transformé en verre granulé qui est réutilisé et vendu à des municipalités pour faire des aménagements paysagers, des remblais et de l'abrasif. « Si on implante la consigne ici, c'est sûr qu'il va y avoir un doublement », a fait valoir le préfet de la MRC de la Côte-de-Gaspé, Daniel Côté. La RITMR récupérerait alors moins de verre, ce qui rendrait son verre granulé plus cher à produire et moins rentable, ont-ils avancé.

# Puisque le temps nous est compté

**J'ai toujours pensé que c'était ma job d'aider les gens à oublier ce qui les embête au quotidien**

CJ RAMONE



## PUNK

SUIITE DE LA PAGE A 1

anciens groupes. » Il offrait, en 2012, *Three Angels* à la mémoire de ses grands frères — Joey et Johnny — qui l'avaient accueilli au sein des Ramones, ainsi qu'à celle de Dee Dee, à qui il a succédé, tous les trois morts entre l'âge de 49 et 55 ans. Parmi le clan Ramones, seuls les batteurs Marky et Richie sont aussi toujours de ce monde.

« *Can't write another sad, sad song / 'Bout a friend gone home to the Lord* » (Je ne peux pas écrire une autre chanson triste au sujet d'un ami parti rejoindre le Seigneur), annonce aujourd'hui CJ sur *Rock On*, dernière pièce étonnamment lumineuse de son

plus récent album *The Holy Spell*, dédiée, elle, à Steve Soto, un autre pote musicien fauché trop tôt, en 2018.

C'est donc dire que CJ Ramone commence à s'y connaître en matière de deuil. Et c'est beaucoup la raison pour laquelle, trente ans après avoir intégré les rangs de la fratrie fictive dont le logo orne encore des t-shirts partout sur le globe, il entend cesser d'avalier de l'asphalte en 2020. Des disques? Il y en aura encore, et des spectacles occasionnels également, mais s'entasser dans une vannette afin de rallier les salles plus ou moins décaties du continent? Le vétéran (du punk comme de la marine américaine) n'en peut plus. Il criera ainsi ses derniers « *one, two, three, four* », à Montréal, ce soir.

« J'ai perdu un lot disproportionné de gens au cours des quinze dernières an-

nées. Chaque fois que quelqu'un meurt, ça me rappelle que si je veux accomplir quelque chose, comme traverser les États-Unis à moto ou devenir un meilleur tatoueur, il faut que je m'y mette assez vite, parce que je n'ai qu'une quantité donnée de journées devant moi. »

## S'éloigner de la laideur

*The Holy Spell*, quatrième album signé CJ Ramone paru en mai, est d'ailleurs truffé de clin d'œil à son propre vieillissement, à son coco de moins en moins garni et à sa barbe digne de papa Noël. Une saine et réjouissante autodérision témoignant d'un désir de d'abord et avant tout divertir, malgré toutes les raisons de gueuler que fournit notre époque aux punks, jeunes ou vieux. Une tirade incendiaire sur

Trump? Pas trop son genre.

« J'ai toujours pensé que c'était ma job d'aider les gens à oublier ce qui les embête au quotidien. Tout ce que font les artistes de nos jours, c'est de sans cesse nous rappeler toute la merde qu'il y a dans le monde. Ils disent se battre pour du changement, d'accord, mais j'ai toujours pensé que ma job à moi, ce n'est pas de rappeler aux gens ce qui fait qu'ils sont différents des autres, mais plutôt de leur rappeler que nous sommes tous liés par notre humanité commune. C'est pour ça que je refuse de parler de politique : ma job, c'est de nous éloigner momentanément de toute cette laideur et de nous rappeler ce qu'il y a de beau. »

CJ Ramone

Le 14 août à 21h à l'Escogriffe

## Le miracle de Joey Ramone

Si *Songs of Innocence* (2014) de U2 demeurera pour toujours l'album regrettamment versé sans consentement dans les ordinateurs de plus de 500 millions d'abonnés d'iTunes, il faudrait tout de même en rescaper une chanson magnifiquement intitulée *The Miracle (of Joey Ramone)*, du nom du plus doux des Ramones, emporté à 49 ans par un lymphome alors qu'il avait encore tant de choses à dire et de refrains à sublimer grâce à sa voix de crooner de ruelle.

Comment CJ Ramone décrirait-il le miracle qu'était Joey Ramone? « J'ai envie de te répondre d'abord que ça a été un miracle que d'avoir

pu être ami avec Joey. Joey est un exemple pour le monde entier : voici un jeune homme qui souffrait de sérieux problèmes de santé mentale [des troubles obsessionnels compulsifs], un jeune homme maladivement timide, malaisé physiquement, qui avait des habiletés très limitées, et qui aurait probablement vécu une vie recluse, si ce n'était de la musique. C'est un miracle qu'il soit parvenu à vaincre cette adversité-là, et c'est en offrant au monde ce qu'il avait de plus beau à offrir — ses chansons, sa voix — qu'il est parvenu à accomplir son rêve d'être accepté et aimé. »



## Congédié?

Voyez  
**François Gendron**  
avocat  
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

III CLIMAT

# Greta Thunberg largue les amarres

« Les gens commencent à être plus conscients », dit la jeune militante à la veille de son départ en voilier pour New York

ALICE RITCHIE  
AGENCE FRANCE-PRESSE  
À PLYMOUTH, AU ROYAUME-UNI

Un an après avoir lancé un mouvement de grève de l'école qui l'a érigée en icône de la lutte en faveur du climat, Greta Thunberg juge son message de plus en plus entendu, mais l'action encore trop faible.

« Le débat est en train de changer. J'ai l'impression que son urgence devient plus manifeste, les gens commencent à être plus conscients, lentement », dit-elle à l'AFP lors d'un entretien la veille d'un voyage de deux semaines en voilier en direction de New York, aux États-Unis, où elle assistera au sommet mondial de l'ONU sur le climat.

Mais elle attend encore des actions : « Quand on regarde la situation dans son ensemble, il ne se passe presque rien de positif », estime-t-elle.

Il y a un an, en août dernier, Greta Thunberg avait entamé seule devant le Parlement suédois sa première « grève de l'école pour le climat ». Son action a donné naissance à un mouvement mondial, baptisé Fridays for Future. Elle a depuis rencontré des décideurs politiques et chefs d'entreprise de différents pays, mais s'est aussi attiré des critiques. En France, des élus l'ont même traitée de « gourou apocalyptique ».

## « Comme une menace »

Pour cette adolescente déterminée, dont les longues tresses la font paraître plus jeune que son âge, ces commentaires négatifs prouvent surtout que son discours pèse. « Je [les] ignore parce que c'est aussi un bon signe qu'ils essaient de nous faire taire, cela signifie que nous avons un impact et qu'ils nous voient comme une menace », explique-t-elle.

Mercredi, c'est depuis l'Angleterre qu'elle larguera les amarres pour New York. La Suédoise a en effet refusé de prendre l'avion.

Elle naviguera à bord d'un voilier de 18 mètres, le Malizia II, piloté par l'Allemand Boris Herrmann et le fondateur monégasque de l'équipe Malizia, Pierre Casiraghi. Son père Svante Thunberg et le réalisateur Nathan Grossman seront aussi du voyage.

Les installations du voilier sont basiques — un seau pour toilettes, pas de cuisine. Des panneaux solaires et des turbines sous-marines permettent de naviguer sans émission de carbone.

« Cela montre bien à quel point il est impossible de vivre de manière durable aujourd'hui : c'est absurde de devoir traverser l'océan Atlantique comme ça, pour arriver à destination sans émissions », s'indigne Greta



Thunberg. « Mais je veux saisir cette chance puisque je suis l'une des rares personnes au monde à pouvoir le faire ».

Une fois aux États-Unis, elle n'a pas l'intention de rencontrer le président américain Donald Trump. « Je ne peux rien dire qu'il n'a pas déjà entendu », justifie-t-elle.

## « Faire pression »

En un an, Greta Thunberg a pris la parole au Forum économique mondial de Davos, en Suisse, lors de la 24<sup>e</sup> conférence de l'ONU sur le climat en Pologne, a fait la une des plus grands journaux et magazines internationaux, du *Time Magazine* à *Vogue*. Elle a également reçu plusieurs prix et a été citée

pour le Nobel de la paix 2019.

Elle regarde d'un œil sceptique les invitations qu'elle reçoit. « Beaucoup de gens y voient une occasion de blanchir leur nom, en quelque sorte, en nous invitant nous, les grévistes de l'école », dit-elle. Mais « j'accepte d'y aller car cela a réellement un impact ».

Pour elle, le moment le plus fort de l'année passée a été de voir des enfants du monde entier rejoindre son mouvement de grève. « Faire partie d'un mouvement si grand et si fort, le mouvement des *Fridays for Future*, juste de voir tous ces enfants, tous ces jeunes à travers le monde, ces millions de jeunes qui sont en train de se soulever... », confie-t-elle.

À New York, elle compte participer à

des manifestations pour le climat. Elle a ensuite prévu de voyager au Canada et au Mexique, avant de se rendre à la COP25 au Chili en décembre.

Objectifs : s'assurer « que la crise climatique est prise au sérieux et que les gens commencent vraiment à comprendre », et ainsi « créer un mouvement d'opinion mondiale, pour que les gens se rassemblent et fassent pression sur les dirigeants ».

Greta Thunberg n'aime pas parler d'elle, se qualifiant de simple activiste, mais elle reconnaît le poids particulier de la prise de parole des enfants. « Nous disons les choses comme elles sont, on se moque d'être polis », affirme-t-elle. Une parole brute qui fait « se sentir très coupables » les adultes.

Greta Thunberg dans le port de Plymouth, au Royaume-Uni, d'où elle doit partir ce mercredi pour une traversée de l'Atlantique en voilier.

BEN STANSALL  
AGENCE  
FRANCE-PRESSE

## Hausse des cas de rougeole dans le monde

AGENCE FRANCE-PRESSE  
À GENÈVE

Les cas de rougeole dans le monde ont quasiment été multipliés par trois depuis janvier par rapport à la même période de l'an dernier, a annoncé mardi l'OMS. Les chiffres publiés par l'Organisation mondiale de la santé montrent que, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet, 364 808 cas ont été enregistrés, contre 129 239 l'an dernier à la même période. Il s'agit des chiffres « les plus élevés » jamais enregistrés depuis 2006, a déclaré un porte-parole de l'OMS, Christian Lindmeier, lors d'un point de presse à Genève.

Le plus grand nombre de cas a été observé en République démocratique du Congo, à Madagascar et en Ukraine. À Madagascar, « le nombre de cas a cependant considérablement diminué au cours des derniers mois » à la suite des campagnes nationales de vaccination d'urgence contre la rougeole, a relevé l'OMS. Les États-Unis ont, eux, enregistré leur plus grand nombre de cas de rougeole depuis 25 ans. Dans la région européenne, les chiffres ont doublé, avec près de 90 000 cas signalés cette année : ce chiffre dépasse largement celui enregistré pour l'ensemble de l'année 2018

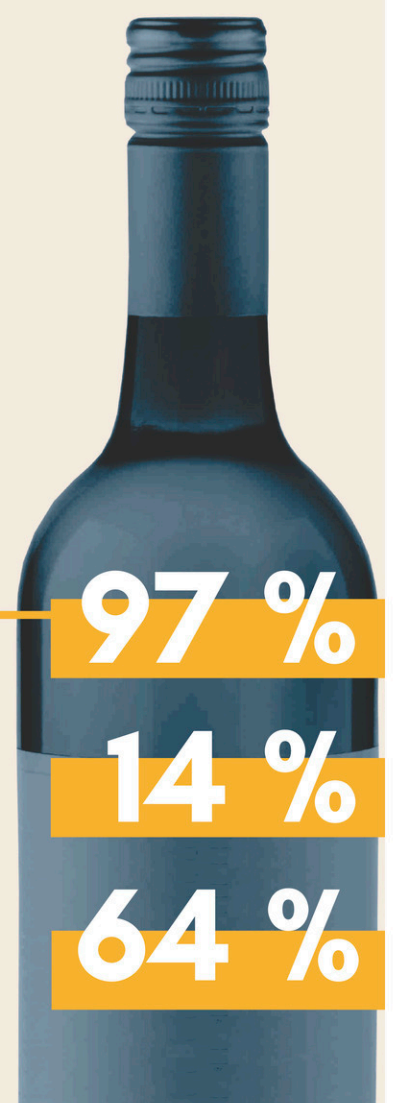
(84 462). Dans les autres régions, l'OMS a enregistré une explosion des cas en Afrique, presque multipliés par 10, une augmentation de 230 % dans le Pacifique occidental, et de 50 % en Méditerranée orientale. L'Asie du Sud-Est et la région des Amériques dans son ensemble ont chacune enregistré une diminution de 15 % des cas. Cependant, l'OMS estime que moins d'un cas sur dix est signalé dans le monde, ce qui signifie que l'ampleur de l'épidémie est bien plus importante que les statistiques officielles.

La rougeole est l'une des maladies les plus contagieuses au monde, et les décès sont le plus souvent dus à des complications. Il n'existe pas de traitement curatif, mais elle peut être prévenue par deux doses d'un vaccin « sûr et très efficace », selon l'OMS. Les épidémies de rougeole les plus importantes surviennent dans des pays où la couverture vaccinale contre la rougeole est faible. Dans les pays occidentaux, les « anti-vax » s'appuient sur une publication de 1998 liant le vaccin contre la rougeole et l'autisme. L'OMS a balayé à plusieurs reprises ces critiques et il a été établi que l'auteur de la publication, le Britannique Andrew Wakefield, avait falsifié ses résultats.

LE SAVEZ-VOUS ?

QUEL  
POURCENTAGE  
DE VERRE  
COLLECTÉ AU  
QUÉBEC EST  
RECYCLÉ ?

Pour connaître  
la réponse,  
rendez-vous sur  
[aqzd.ca/gerer-notre-verre-comme-du-monde](http://aqzd.ca/gerer-notre-verre-comme-du-monde)



## III ÉDUCATION AU NUNAVIK

## Non-ingérence ou indifférence ?



MARIE-ANDRÉE CHOUINARD



quelques semaines du début des classes, Kativik Ilisarniliriniq, la commission scolaire du Nunavik, cherche encore 84 volontaires pour des postes d'enseignants. Bon an mal an, une dizaine de titulaires de classe manquent à l'appel sur un lot d'une centaine, ce qui laisse des classes vides pendant des mois entiers. Cette grave pénurie à l'embauche est assortie d'un fort taux d'absentéisme du personnel : en moyenne 8 cours de 45 minutes sont annulés pour chaque jour de classe, dans chaque école, car les professeurs n'y sont pas. Chaque fois qu'une classe est vide, des élèves sont forcés de faire l'école buissonnière : oui, les suppléants eux aussi se font discrets.

Mais comment peut-on tolérer de tels manquements ? Non seulement ils mettent à mal la réussite scolaire des enfants, mais ils viennent fragiliser le socle de l'avenir d'un peuple, soit l'éducation, passeport crucial pour l'épanouissement des peuples autochtones.

On ne peut pas dire que c'est faute de connaissances. Les rapports accablants faisant état du faible niveau de scolarisation chez les Premières Nations s'accumulent, tant au niveau mondial que national.

Plusieurs commissions ont fait état autant de l'importance de l'éducation pour contrer le désenchantement de certains peuples que des nombreux obstacles qui s'ajoutent sur la route des élèves autochtones : plus susceptibles que les autres d'être mal logés, mal nourris, fatigués d'évoluer dans un environnement peu favorable à la fréquentation scolaire, toutes conditions menant hélas à l'abandon scolaire — le taux de décrochage est de 85,7 % au Nunavik.

La situation critique de Kativik Ilisarniliriniq dévoilée par *Le Devoir* mardi a précisément fait l'objet d'un rapport spécial du Protecteur du citoyen publié en octobre dernier. Le Protecteur a enquêté au nord du 55<sup>e</sup> parallèle, dans cette commission scolaire créée en 1978 dans la foulée de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois pour administrer les 17 écoles primaires et secondaires et les 5 centres d'éducation des adultes du Nunavik. Les plaintes ayant déclenché l'examen portaient sur la qualité de l'éducation, la fréquentation scolaire, le recrutement, la rétention et le taux d'absentéisme du personnel enseignant.

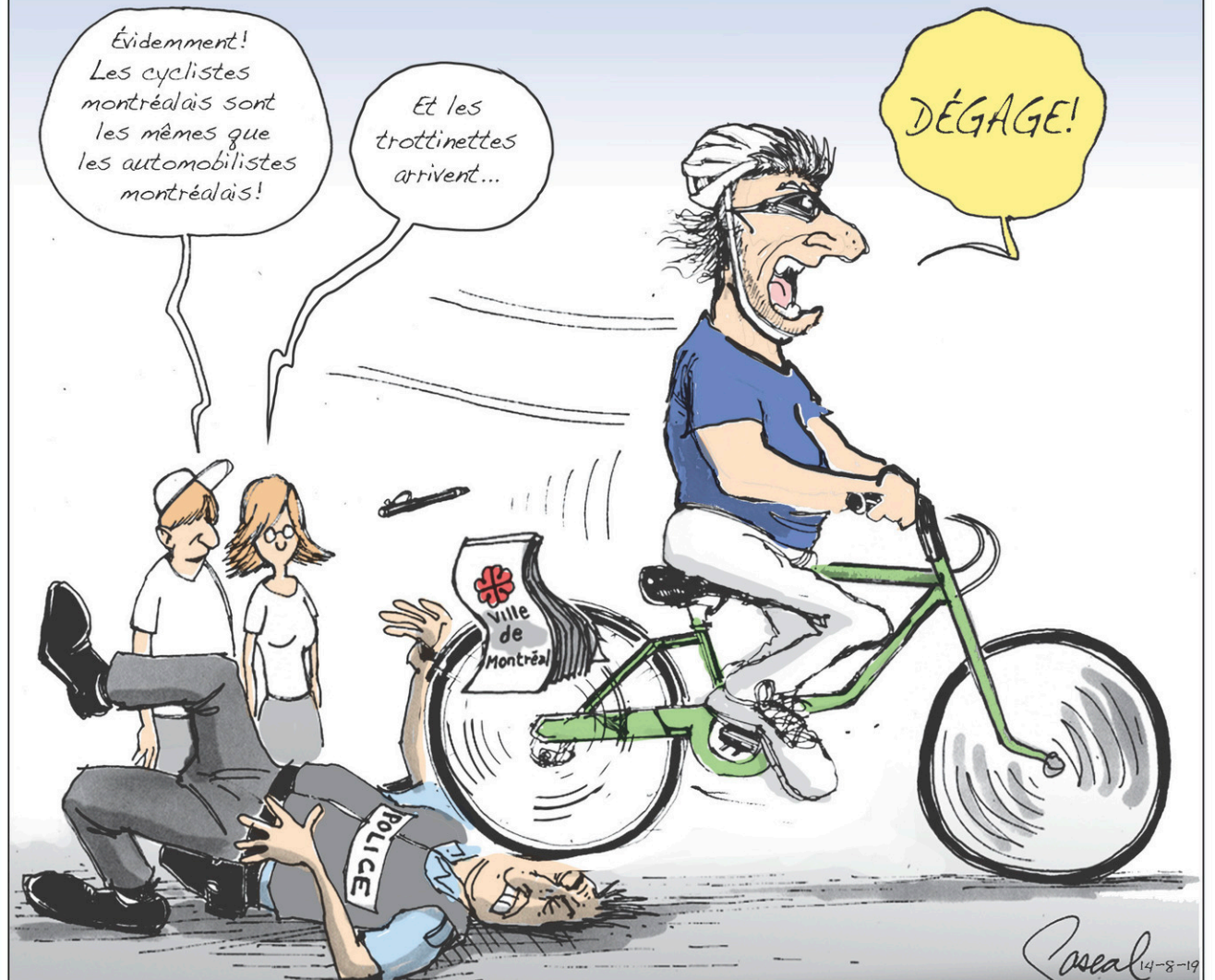
En accord avec le caractère distinct des communautés du Nord, le fonctionnement et le programme éducatif sont distincts de ceux du « Sud » : l'inuktitut est la seule langue d'enseignement de la maternelle à la fin de la deuxième année du primaire et la culture inuit imprègne le curriculum. Toutes conditions qui appellent à grands cris la présence d'enseignants eux-mêmes issus de la culture inuit pour prodiguer et transmettre leur savoir, et surtout contribuer à rehausser les taux de réussite (les taux de sortie sans diplôme sont quatre fois plus élevés au Nunavik qu'ailleurs au Québec). Mais alors qu'une masse critique de Nunavimmiuts serait essentielle pour plus de stabilité, ceux-ci se font rares : ils composent à peine 38 % du personnel enseignant.

Si la pénurie d'enseignants court sur toutes les lèvres des gestionnaires de l'éducation par les temps qui courent, partout au Québec, on peut sans grand mal imaginer les défis additionnels que cela peut revêtir au Nord, où les conditions d'exercice ne sont pas les plus faciles, ne serait-ce qu'en raison de l'isolement. Des ressources et des plans d'action ont bel et bien été mis en place au fil des ans, avec des actions prometteuses. L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et l'Université McGill offrent des formations destinées tant au personnel non autochtone qu'aux autochtones intéressés par l'enseignement.

Mais il semble que des pans de l'essentiel ont été oubliés. Québec ne compile pas des données indispensables sur le système d'éducation au Nunavik — les bulletins sont encore remplis manuellement et l'absence de technologie adéquate empêche la tenue de dossiers numériques pour les élèves. Des logements manquent pour accueillir le personnel — et des logements manquent tout court, car, parmi les facteurs expliquant les causes de l'absentéisme chez les enfants, on note le fait que certaines familles doivent s'entasser dans des espaces si exigus qu'on doit prendre des « tours » pour dormir. Le calendrier scolaire n'a pas été adapté au caractère distinct de la vie dans le Nord : là-bas, on aimerait l'école à l'année, avec des pauses pour les périodes de chasse et de pêche.

Les besoins particuliers et urgents du Nunavik appellent une action politique immédiate et forte. Il ne faudrait pas que, sur la route du respect de l'autonomie des peuples autochtones, bien sûr essentiel, on glisse en douce vers la non-ingérence. Sous celle-ci, se camoufle parfois une insidieuse indifférence.

## Les cyclistes de Montréal récoltent 42 fois plus de contraventions que ceux de Toronto



## LETTRES

## La pauvreté, cette prison

Je sais, je sais... ce n'est pas du tout un titre vendeur. Qui a envie d'entendre parler de pauvreté en plein été ? La pauvreté, c'est au mois de décembre qu'on en parle, à l'arrivée du temps des Fêtes, animé par cette factice générosité, quelques bons sentiments, saupoudrés d'un peu de culpabilité.

Le reste du temps, au diable les pauvres ! « Ils ont juste à s'prendre en main ! », nous diront certains. Pfff ! On ira prendre un café ensemble, crétin, je te raconterai...

Mais nous autres, les pauvres, on nous fuit comme la peste, une simple bande de perdants, de minables losers... Car évidemment, dans ce quasi-pays, comme ailleurs dans le monde, on aime d'abord les gens « riches et célèbres », ces présumés « gagnants » pis les maudites vedettes. Et nous autres, on n'a ni l'un ni l'autre, ni richesse, ni célébrité, ni rien.

Nous sommes essentiellement des êtres anonymes, des individus invisibles, et en plus, plusieurs d'entre nous ne sommes ni sur ce ridicule « livre à faces » ni sur les réseaux sociaux, alors imaginez comment on n'est rien.

Est-il possible d'exister, comme être humain, dans une société qui parle pourtant d'intégration, d'accueil de l'autre, si l'on est invisible ? Le mépris, chers amis, le mépris, c'est pire que tout. Le mépris

du peuple, de nous. Le mépris, le dédain, le dégoût, l'isolement qui s'ensuit, je vous le dis, ça vous ronge l'âme, le corps, l'esprit, l'intérieur au grand complet... et je ne vous parle pas de logement.

Car il y a bel et bien une crise du logement à Montréal, quoi qu'en disent certains politiciens ; alors pas moyen de bouger, de sortir de ton trou, de déménager. Tu dois (encore) prendre ton mal en patience, endurer...

Pendant ce temps, je vous ferais remarquer que nombre de locaux commerciaux sont vides à Montréal. Il doit bien y avoir moyen de moyennier, de créer, de transformer ça en jolis lofts abordables.

Vous êtes allés en vacances quelque part, cet été ? En France ? Au chalet dans le Nord ? En Italie ? Super, je suis vraiment contente pour vous. Profitez-en. La *dolce vita*, faut la prendre quand elle passe, on y rêve nous aussi...

On est restés ici, nous autres, les pauvres, pendant les soi-disant vacances, plusieurs d'entre nous profitant de l'air climatisé des espaces publics... « Oh wow, belles vacances de losers ! » vous me direz ? J'en conviens. Pour ma défense, je rêvais de plage, d'un bord de lac, pas d'une maudite fontaine dans le milieu du centre commercial...

Mais que voulez-vous ? Tout ce qu'il nous reste, nous autres, les pauvres, c'est l'imagination. Elle est gratuite, en plus.

Einstein lui-même disait que « l'imagination est plus importante que l'intelligence ». Mets-en, Albert. Surtout quand tu rêves toi

aussi de prendre une pause, ne serait-ce que quelques jours, de t'évader de cette prison qu'est la pauvreté, dans mon Québec riche et prospère. Misère, maudite misère... Sylvie Marchand, artiste militante

Le 11 août 2019

## Jean Royer : de se dire, à cœur joie...

Les pages du quotidien *Le Devoir* nous informent de la disparition de l'écrivain, essayiste et poète, Jean Royer. Ancien directeur des pages culturelles au quotidien *Le Devoir*, je lui dois ma première publication, lors du décès de la poétesse Françoise Bujold, originaire de Bonaventure. Pour lors, il avait retenu le titre de Françoise et le mien : *A mourir de soleil*. On était alors rue du Saint-Sacrement. Or, ce beau texte du 24 janvier 1981 fut repris au printemps 2019 dans les pages de la revue *Main dans la Main* : [Petits Frères].

Allez en paix, grand artisan des lettres : au pays des prophètes, où les bons mots ont encore valeur curative. Et merci de votre soutien indéfectible, comme passeur d'idées, à la littérature d'ici, que vous avez si bellement courtisée. Les rayonnages de la Grande Bibliothèque en témoignent éloquentement, via l'indiscible Dépôt Légal. Quelle richesse ! Que conclure : à cœur joie de se dire, comme dans la chanson porteuse : la langue de chez nous. De vous, pour nous : Je me souviens ! Gilbert Lévesque

Montréal, le 11 août 2019

## LIBRE OPINION

## Contrats publics d'architecture et d'ingénierie : le gouvernement doit tirer des leçons du passé

Texte collectif

Le gouvernement Legault a récemment annoncé deux gigantesques projets de construction et de rénovation : un appel d'offres de 1 milliard de dollars pour construire 30 maisons des aînés de façon accélérée et un budget de 1,7 milliard de dollars pour des projets de modernisation des écoles du Québec.

Peut-on imaginer que la conception de ce genre de projets, destinés à assurer la sécurité et le bien-être de nos aînés et de nos enfants, soit basée sur une approche du plus bas prix semblable à celle qui a guidé la construction du pont Champlain en 1957 ? Bien qu'aujourd'hui ce ne soit pas le cas, il semble que le gouvernement ait toujours cette idée en tête, même en 2019.

Il y a un an, le 27 juin 2018, l'ancien gouvernement avait proposé une révision du mode d'octroi des contrats

publics de services d'architecture et d'ingénierie pour les deux plus grands donneurs d'ouvrage du Québec : le ministère des Transports et la Société québécoise des infrastructures. La proposition avait soulevé de vives inquiétudes, car toutes les nouvelles formules proposées conduisaient, invariablement, à favoriser le plus bas soumissionnaire.

Constatant le problème, l'ancien ministre responsable, Robert Poëti, avait lui-même retiré le projet de règlement, en août 2018, et mis en place un groupe de travail réunissant de hauts fonctionnaires du Conseil du trésor, des donneurs d'ouvrage publics ainsi que les représentants de l'industrie afin de revoir les modes d'octroi. Les travaux se sont poursuivis après les élections générales d'octobre 2018, mais aucune rencontre n'a été tenue depuis le 6 décembre dernier.

Depuis, le contenu d'une étude d'experts indépendants a confirmé que la méthode du rapport qualité-prix suggérée par le gouvernement favorisait le plus bas soumissionnaire de manière presque systématique. Cette étude n'a malheureusement pas réussi à réanimer le comité de travail ni à faire réagir les mandarins du gouvernement, ce qui devrait inquiéter l'actuel ministre responsable, Christian Dubé.

Le seul geste récent du Conseil du trésor sur cette question a été la sélection d'une firme comptable pour juger de la « perception » de certains acteurs de l'industrie sur les modes d'octroi proposés. Il n'est nullement question de sécurité, de qualité ou de pérennité des infrastructures, facteurs étroitement liés à la conception.

L'exemple le plus éloquent est celui de l'ancien pont Champlain, qu'il faudra bientôt déconstruire après une courte

**Il n'est nullement question de sécurité, de qualité ou de pérennité des infrastructures, facteurs étroitement liés à la conception**

vie et combien de travaux de réparation, sachant que les mauvaises décisions qui ont mené à sa construction étaient directement guidées par la recherche du plus bas prix. On sait maintenant que, sur les 29 variantes étudiées à l'époque, celle retenue était tout simplement la moins chère, avec le désolant résultat que l'on connaît aujourd'hui.

Nous souhaitons mettre en lumière l'importance de baser la sélection des professionnels sur la qualité et non sur le plus bas prix. Les bénéficiaires sont nombreux : meilleure planification et prise en compte des concepts de développement durable, incitation à l'innovation, respect plus rigoureux des échéanciers et des budgets, et réduction des litiges. Les mandats d'architecture et d'ingénierie confiés au plus bas soumissionnaire sont incompatibles avec l'optimisation de la conception et de la durée de vie des ouvrages. Maintenant que s'amorcent d'importants chantiers, il importe de tirer des leçons du passé et de faire preuve de vision. Est-il possible, une fois pour toutes, de mettre de côté les formules qui favorisent le plus bas soumissionnaire afin d'assurer la qualité de nos infrastructures pour les générations actuelles et futures ?

Ce texte est cosigné par plus d'une vingtaine d'experts du monde des affaires et de l'architecture. La liste complète est disponible sur nos plateformes numériques.

# Soyez les bienvenus au défilé de Fierté Montréal

Steve Foster

Président sortant de la Chambre de commerce LGBT du Québec  
Julie-Maude Beauchesne  
Candidate au doctorat en science politique de l'Université de Montréal

Le 10 août dernier, *Le Devoir* publiait une lettre d'opinion intitulée « *Legault n'est pas le bienvenu au défilé de la fierté* ». Un texte dont plusieurs aspects méritent d'être remis en question. Nous allons réagir ici aux plus importants d'entre eux. Dans leur prise de position contre la venue du premier ministre au défilé de Fierté Montréal, les auteurs affirment, entre autres : « Depuis 2015, lui [Legault] et son parti [la CAQ] bloquent les avancées dans la reconnaissance légale des adultes et enfants trans citoyens [projet de loi 103], des personnes trans non binaires et des personnes trans non citoyennes. Autrement dit, M. Legault et son parti entravent l'égalité juridique d'un pan de la communauté LGBT et, par ce fait même, contribuent à sa marginalisation. »

Rappelons que c'est sous le ministre de la Justice Bertrand St-Arnaud que la loi 35 (octroyant des droits aux personnes trans adultes citoyennes) a été adoptée en 2013. Quant au règlement d'application de la loi 35, il fut mis en place par la ministre de la Justice Stéphanie Vallée, en 2015. Madame Vallée a aussi fait adopter la loi 103 (venant donner des droits aux personnes trans mineures citoyennes) et son règlement en 2016. Toujours en 2015, le Centre contre l'oppression des genres a décidé de poursuivre le gouvernement du Québec afin de faire invalider des articles du Code civil envers les personnes trans et non binaires, incluant ceux visant les personnes immigrantes et réfugiées.

Dans le cas des lois 35 et 103, il est faux de dire que la CAQ a bloqué les avancées concernant les droits des personnes trans. Les deux lois ayant été adoptées à l'unanimité par les élus et élues sur place. D'ailleurs, les interventions de Michéline C. St-Laurent et de Simon Jolin-Barrette, tous deux de la CAQ, témoignent du contraire. En ce qui concerne la plainte, elle fut déposée sous le gouvernement libéral. La CAQ doit aujourd'hui y donner suite.



Depuis des années, nombre de gens critiquent différents aspects des manifestations de la fierté.

PAUL FAITH AGENCE FRANCE-PRESSE

Le fait de judiciariser une cause force souvent le gouvernement à attendre la fin des procédures. Une situation que certains sont en droit de déplorer.

Il est bon de mentionner aussi que la CAQ, par l'entremise de la ministre de la Justice Sonia Label, a confirmé son engagement à poursuivre l'application du Plan d'action de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2016-2021, en plus d'avoir rehaussé le financement à la mission d'organismes de défense des droits LGBTQ+, sans compter le financement par projet accordé par différents ministères aux organismes LGBTQ+. La CAQ poursuit ainsi ce que les libéraux et le PQ ont fait avant elle.

Une autre erreur d'interprétation veut « qu'à première vue, sa participation ainsi que sa promesse d'accorder 1,6 million de dollars à Fierté Montréal laissent croire que le premier ministre soutient les communautés LGBTQ ». Le financement de Fierté Montréal provient de programmes normés de ministères, dont celui du Tourisme. Avec ces subventions viennent aussi l'obligation de reddition de comptes et le dépôt des états financiers audités. Le financement n'a donc rien à voir avec « une promesse », mais bel et bien avec un processus balisé.

En ce qui concerne les reproches formulés à l'égard de Fierté Montréal, dont ceux envers Jean-Sébastien Boudreault, « le discours soi-disant apolitique de ce dernier a déjà été critiqué par le passé », cela n'est pas nouveau. Rappelons que c'était aussi vrai à l'époque de Divers/Cité. Depuis des années, nombre de gens critiquent différents aspects de l'organisation des manifestations de la fierté. Que ce soit le discours, le défilé, la commercialisation de l'événement, la présence des politiciens et politiciennes « qui en retirent des avantages politiques ». Bref, tout y passe ! Et ce, malgré les rajustements apportés au fil du temps. Bien entendu, tous ne pourront être satisfaits. Cependant, il nous apparaît important que Fierté Montréal demeure inclusif et, surtout, que l'organisme ait un discours dépourvu de partisanerie. Ne serait-ce pas plutôt le rôle des organismes LGBTQ+ et des participants et participantes de passer leurs messages et leurs revendications, s'ils le souhaitent, lors du défilé ?

En terminant, si les droits que nous avons acquis l'ont été grâce au travail de longue haleine des militants, militantes et organismes, il ne faut pas oublier que c'est également grâce au soutien d'un nombre croissant d'élus et d'élues, au fil des ans, que nous avons pu y parvenir. Il nous semble que tous les politiciens et politiciennes sont en droit de participer au défilé de Fierté Montréal, peu importe nos affinités politiques personnelles envers eux et peu importe s'ils y ont été invités ou non. Accueillir des politiciens et politiciennes lors de nos événements est toujours une très bonne occasion de les sensibiliser à nos réalités collectives actuelles et du chemin qu'il nous reste à faire pour atteindre la pleine égalité sociale. C'est par le dialogue avec les élus et élues que nous avons obtenu les gains des dernières années et non pas par une politique de la porte fermée. Et il ne faudrait surtout pas perdre de vue l'importance du message lancé par leur présence auprès de la population. Et, soyons honnêtes, au Québec et au Canada, nous sommes privilégiés de pouvoir compter sur leur présence, ce qui n'est pas le cas dans bien des pays dans le monde.

## Crime(s) d'honneur

FRANCINE PELLETIER



Une jeune femme de Québec a été transformée en torche humaine, vendredi dernier, après que l'homme de qui elle a divorcé en mars, Frej Haj Messaoud, l'eut vraisemblablement allumée comme un flambeau. La scène ne sentait pas seulement l'essence, mais la vengeance à plein nez. Sans surprise, les réseaux sociaux se sont enflammés à leur tour en dénonçant un « crime d'honneur ». Le fantôme de la famille Shafia, ce couple d'origine afghane qui a noyé ses trois filles et une première épouse dans les eaux du canal Rideau en 2009, planait comme un vautour au-dessus du drame.

L'assaut, subi en pleine rue devant les deux jeunes enfants de la victime, a quelque chose de parfaitement révoltant, c'est vrai. Rappelant les attaques à l'acide, particulièrement répandues dans certains pays d'Asie et également au Royaume-Uni, c'est la punition par défiguration qui est particulièrement abjecte ici. C'est ce calcul issu de la nuit des temps, reposant sur les stéréotypes les plus tenaces, voulant qu'une femme n'ait qu'une corde à son arc : sa beauté. Si on lui enlève sa capacité de séduire, on lui enlève tout. Tu ne veux pas de moi ? Alors tu n'auras personne, tu ne seras rien. C'est l'idée qu'un homme peut réduire une femme à un tas de cendres, tout en la condamnant à vivre, qui est intolérable.

Seulement, il ne faudrait pas croire que ces crimes d'honneur, ces gestes misogynes et revanchards à souhait, sont strictement l'affaire des étrangers — notamment musulmans. On parle beaucoup des tueries de masse à l'heure actuelle, un crime dont les pays riches détiennent un quasi-monopole. Le *Washington Post* publiait d'ailleurs en fin de semaine, sur 12 pages, le nom de toutes les victimes américaines, 1196 en tout, de 1966 à 2019, démontrant à quel point le phénomène s'amplifie. Or, il semblerait que bon nombre de ces meurtriers de masse ont, en plus de leur sexe (mâle) et du goût des armes, une autre caractéristique en commun : le ressentiment envers les femmes.

La toute première tuerie américaine, à l'Université du Texas en 1966, celle qui donne le coup d'envoi à ce qui deviendra bientôt une réelle épidémie, a eu lieu après que le tueur eut tué sa femme et sa mère. La toute dernière, une attaque contre une mosquée en Norvège dimanche dernier, déjouée à la dernière minute par un fidèle, a quand même fait une victime : la demi-sœur du présumé tueur trouvée morte dans la maison familiale. Un ami du suspect dit que celui-ci était récemment devenu hostile envers les femmes et les immigrants. Et l'homme qui a tué neuf personnes à Dayton, en Ohio, le 11 août dernier, le dernier en lice aux États-Unis, a également abattu sa sœur dans la mêlée. Connor Betts était connu pour avoir proféré des menaces envers les femmes.

**La réalité est que les tueurs de masse sont par définition, tout comme les hommes qui cherchent à venger leur honneur, des hommes éconduits et en colère, des hommes narcissiques, imbus d'eux-mêmes, convaincus de mériter mieux et d'avoir été injustement traités**

Dans plus de la moitié des 173 tueries qui ont eu lieu aux États-Unis entre 2009 et 2017, l'année la plus mortelle à cet égard, une conjointe ou une membre de la famille immédiate faisaient partie des victimes. C'est donc dire que Marc Lépine — qui n'en voulait pas seulement aux femmes qui avaient pris sa place à l'École polytechnique, mais aussi à sa mère et à sa sœur, a-t-on appris plus tard — n'a rien inventé. Il a seulement attaché le grelot avant tout le monde. En s'en prenant uniquement aux femmes, il a démontré le premier la parenté entre les tueries de masse et la misogynie. Plus d'un millier de massacres plus tard, on comprend que Lépine n'a pas choisi de cibler les femmes simplement pour mieux marquer son coup ou comme simples représailles envers le mouvement féministe de l'époque.

Si ces deux aspects ont sans doute fait partie de son calcul, la réalité est que les tueurs de masse sont par définition, tout comme les hommes qui cherchent à venger leur honneur, des hommes éconduits et en colère, des hommes narcissiques, imbus d'eux-mêmes, convaincus de mériter mieux et d'avoir été injustement traités. Ils cherchent à rétablir, sinon leur honneur, du moins leur statut d'homme fort. Dans les deux cas, il s'agit d'une « masculinité toxique », d'un machisme nauséabond qui cherche sans cesse des responsables pour ses propres malheurs, prêt à sacrifier des vies s'il le faut.

Et qui mieux que les femmes pour jouer les souffre-douleur ? Si les immigrants sont aujourd'hui de plus en plus ciblés, le contexte politique aidant, les femmes seront toujours dans la mire des tueurs de masse par leur situation stratégique. Il est toujours plus facile de s'en prendre à quelque chose de proche que de loin ; de s'en prendre au particulier plutôt qu'au général. C'est d'ailleurs ce rapport trouble avec les femmes, la misogynie latente chez une majorité de ces individus, qui explique le mieux pourquoi la quasi-totalité des tueries de masse est perpétrée par des hommes.

Après que le mouvement #MoiAussi eut exposé l'ampleur des sévices sexuels subis par des femmes, voici donc une autre démonstration de taille : les relations homme-femme, même dans les pays modernes et progressistes, ont bien des nœuds à défaire, bien des coins d'ombre encore à éclairer.

Non, les crimes d'honneur ne sont pas toujours ceux que l'on croit.

# Comment les tueries de masse servent la polarisation politique

Antoine Ross Trempe  
Éditeur

Les récentes tueries de masse aux États-Unis ont de nouveau fait ressurgir les interminables guéguerres politiques entre clans rivaux. À gauche, on se désespère que la droite pointe la maladie mentale comme unique cause explicative de ces attaques. À droite, on sourcille devant toute explication sociopolitique, comme le racisme systémique ou la radicalisation. Il est désolant de voir que ces tragédies, au lieu de susciter une réflexion sérieuse, donnent lieu à ces enfantillages et à une guerre d'insultes dont le but est non pas de comprendre, mais de marquer des points.

Le problème, c'est que la politique et la recherche de la vérité sont antinomiques. Cette opposition entre la rhétorique politique et la quête de la vérité est connue des philosophes depuis Platon. À partir de cet éclairage, on comprend mieux que les bruits qui sortent de la bouche des politiciens n'ont pas pour objectif d'analyser la situation ou de relever les causes profondes, mais de plaire à une base militante ou aux riches donateurs et, bref, de compter des buts émotifs dans l'arène politique. Quand Donald Trump et ses acolytes disent que les tueries sont l'œuvre d'individus « dérangés » ou « fous », il ne s'agit pas d'un diagnostic. Il s'agit d'une manœuvre politique pour éviter de parler des deux sujets qui desserviraient l'actuel locataire de la Maison-Blanche : le contrôle des armes et sa responsabilité dans la montée des tensions raciales aux États-Unis.

Pendant ce temps, à gauche, on voit des gens écrire que toute explication psychologique est automatiquement un

signe d'appartenance à la « droite populiste ». On ne connaît pas encore les motivations précises des tueurs d'El Paso et de Dayton, mais on sait que la radicalisation est vraisemblablement en cause dans au moins l'un des cas. Ce qu'on appelle la radicalisation idéologique est un phénomène psychologique digne d'intérêt et un objet d'étude parfaitement légitime ; de dire qu'il n'y a aucune explication psychologique est simplement absurde. Mais la radicalisation est un phénomène complexe qui n'implique pas nécessairement un diagnostic de santé mentale, tel que défini par la psychiatrie moderne.

On sait, par exemple, que les gens qui adhèrent à des groupes de suprémacistes blancs ou des groupes sectaires religieux sont transformés en profondeur par ces expériences. On parle de reprogrammation : l'idéologie néonazie (ou religieuse) vient chambouler les valeurs de la personne en reconfigurant son rapport aux autres, à l'autorité, son sentiment de justice et d'injustice, sa place dans le monde, son identité, etc. Ces nouveaux programmes agissent ainsi comme des *malwares* — ou antiprogrammes — qui court-circuitent les programmes « normaux » des nouveaux adeptes. Voilà pourquoi il est plus facile de convertir les enfants ou les adolescents et pourquoi les groupes sectaires ont tendance à déraciner et à isoler les adeptes : pour que ceux-ci ne soient en contact qu'avec la seule trame narrative de l'idéologie. Cet isolement peut être physique, mais il est aujourd'hui aussi virtuel : alors que Jim Jones avait choisi le Guyana dans les années 1970 pour installer sa secte, les idéologues d'aujourd'hui choisissent 8chan et le vase clos du Dark Web.

Les causes de ces radicalisations et les raisons expliquant que certaines personnes y sont plus vulnérables demeurent multiples et complexes : sentiment d'infériorité, d'injustice devant un monde qu'on ne comprend plus, incapacité de se projeter dans le temps, haine de soi, ressentiment professionnel ou amoureux, dépression, etc. L'idéologie violente vient alors fournir toutes les « réponses » et identifier tous les « coupables » pour transmuter la haine de soi-même en haine de l'autre. Ajoutons à cela l'accessibilité — absolument criminelle — aux armes à feu, et ce n'est qu'une question de temps avant que l'irréparable se reproduise.

L'augmentation récente des tueries de masse est aussi fortement corrélée avec les nouvelles technologies qui agissent comme un mégaphone pour des gens idéologiquement vulnérables. On ne peut qu'applaudir la décision de plusieurs médias de ne plus nommer les tueurs, de ne plus parler de leur modus operandi ni de leur histoire personnelle. En attendant un meilleur contrôle des armes à feu et la fermeture des canaux de recrutement du Dark Web, c'est la meilleure prophylaxie pour retirer l'un des principaux incitatifs de ces passages à l'acte : celui de mourir célèbre en inscrivant son nom dans le grand livre sanglant de l'infamie.

Il ne reste plus qu'à espérer qu'en ces temps de crise, une véritable réflexion sur les causes et les solutions ne sera pas, une fois encore, enterrée par la cacophonie des déclarations d'allégeance et des règlements de compte provoquée par ceux qui font de la petite politique leur gagne-pain.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

## III PONT SAMUEL-DE CHAMPLAIN

# Une barrière aux gestes fatals

Les dispositifs pour dissuader les personnes aux prises avec des idées suicidaires ont prouvé leur efficacité

MAGDALINE BOUTROS  
LE DEVOIR

C

onstruire un pont pose immanquablement un enjeu de santé publique en matière de prévention du suicide. L'idée d'installer une barrière dissuasive sur le nouveau pont Samuel-De Champlain a été incluse dans le projet dès ses balbutiements. Ce type de barrières — construite sur la nouvelle porte d'entrée de la ville de Montréal au coût de 10,5 millions de dollars — a clairement démontré son utilité sur d'autres ponts accessibles aux piétons et aux cyclistes, comme le pont Jacques-Cartier. « On savait dès le départ que c'était essentiel d'installer une barrière dissuasive », souligne d'entrée de jeu Guy Mailhot, ingénieur en chef du corridor du pont Samuel-De Champlain à Infrastructure Canada.

Contrairement à l'ancienne structure qui n'était pas accessible aux piétons et aux cyclistes — et donc qui ne comportait pas un tel dispositif — le nouveau pont Champlain est doté d'une piste multifonctionnelle, qui accueillera ses premiers usagers dès cet automne.

« C'était judicieux de prévoir la barrière le long de la piste dès la construction de l'infrastructure », relève pour sa part Jérôme Gaudreault, directeur général de l'Association québécoise de prévention du suicide (AQPS). « La restriction de l'accès aux moyens, c'est l'une des méthodes les plus efficaces pour prévenir les suicides. »

Ici comme ailleurs, ce type de dispositif a fait ses preuves. Depuis l'érection de la barrière dissuasive sur le pont Jacques-Cartier en 2004, le nombre de suicides a diminué du tiers et

rien ne démontre un déplacement des actes vers d'autres lieux.

L'équipe d'ingénieurs et d'architectes qui a planché sur le design de la clôture du pont Champlain n'a toutefois pas retenu le modèle de sa consœur.

« Celle du pont Jacques-Cartier crée l'effet d'une cage, un effet qu'on ne voulait pas recréer », explique Guy Mailhot. Plutôt que d'être recourbée vers l'intérieur, la clôture du pont Samuel-De Champlain est ainsi légèrement inclinée vers l'extérieur.

Les tiges verticales en acier inoxydable qui composent la clôture sont soutenues par des poteaux en acier galvanisé. Au niveau des quatre belvédères, les tiges verticales laissent place à des panneaux de plexiglas. « On voulait créer une barrière légère, avec un aspect aéré, tout en étant la plus efficace pour son potentiel dissuasif », souligne l'ingénieur.

Car le défi consistait ici à garantir la sécurité du public tout en préservant la vue sur le fleuve Saint-Laurent et le centre-ville de Montréal. « Il fallait trouver cet équilibre [...] On voulait que la barrière s'intègre au pont. »

Au cours du processus d'idéation, des maquettes grandeur nature ont été construites pour tester les différentes configurations possibles. Une première maquette en bois a été bâtie, puis une maquette en acier a été commandée.

Le facteur d'exposition au vent et l'incidence de la clôture sur le comportement aérodynamique de la structure ont été étudiés. Une attention particulière a été portée aux équipements d'entretien et d'inspection du pont qui devront naviguer autour de ce dispositif — notamment pour observer ce qui se passe sous le tablier.

## Le taux de suicide en baisse

Après avoir atteint des sommets à la fin des années 1990, le taux de suicide est en baisse dans la province depuis 2005.

En 2016, le taux de suicide chez les hommes s'établissait à 18,6 par 100 000 habitants (803 décès) ; il était de 35,8 par 100 000 habitants (1284 décès) en 1999.

Chez les femmes, ce taux est passé de 9,1 par 100 000 habitants (336 décès) en 1999 à 5,7 pour 100 000 habitants (243 décès) en 2016.

En plus de la barrière dissuasive, des caméras de surveillance et des téléphones d'urgence ont été installés le long des 3,4 km de la piste multifonctionnelle pour permettre une intervention rapide en cas de besoin.

## Une mesure efficace

Pour bien des gens, les crises suicidaires sont des épisodes de courte durée, s'étirant sur quelques heures au plus, explique Stéphane Perron, médecin-conseil à l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).

« Dans le contexte où ces crises sont temporaires et où les gens ont souvent une méthode bien précise en tête, si on leur retire l'accès à ce moyen, souvent

ils ne le feront pas et ils n'auront plus cette idée-là », soutient-il.

Dans un article publié en 2013 dans l'*American Journal of Public Health*, le docteur Perron signalait qu'une moyenne de 10 suicides par année survenait sur le pont Jacques-Cartier — doté d'une piste multifonctionnelle et facilement accessible depuis le centre de la métropole — avant l'installation de la barrière dissuasive en 2004.

À cette époque, il n'y avait que sur le pont Golden Gate de San Francisco que l'on recensait plus de suicides de ce type dans le monde.

Construite au coût de 1,3 million, la clôture de métal du pont Jacques-Cartier a permis de considérablement changer la donne, explique Stéphane Perron. « Des études ont été faites pour le Golden Gate à San Francisco et pour le pont Duke Ellington à Washington et ont démontré les mêmes résultats », ajoute Jérôme Gaudreault.

Celui-ci révèle qu'une étude menée auprès de survivants qui ont tenté de mettre fin à leurs jours sur le Golden Gate a permis d'établir que cette méthode était la seule envisagée pour une majorité d'entre eux.

« Si le moyen n'est pas accessible, c'est suffisant pour que la personne change d'avis, rebrousse chemin et demande de l'aide. La personne peut changer d'idée à la toute dernière minute, même à la toute dernière seconde. »

Et les survivants du suicide disent souvent qu'ils regrettent leur geste, souligne Stéphane Perron.

*Si vous avez besoin d'aide, n'hésitez pas à appeler la Ligne québécoise de prévention du suicide au 1 866 277-3555.*

LEDEVOIR

1265, rue Berri, 8<sup>e</sup> étage,  
Montréal (Québec) H2L 4X4  
Métro Berri-UQAM  
Ouvert du lundi au vendredi  
de 8 h 30 à 16 h 30



Suivez-nous  
sur LeDevoir.com  
et sur nos réseaux  
sociaux



### RÉDACTION

Téléphone  
514 985-3333  
Courriel  
redaction@ledevoir.com

### RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION

Téléphone  
514 985-3333

### ABONNEMENTS

(du lundi au vendredi  
de 7 h 30 à 16 h 30)  
Téléphone  
514 985-3355  
Extérieur de Montréal  
1 800 463-7559 (sans frais)  
Courriel  
abonnements@ledevoir.com  
Télécopieur  
514 985-5967

### PUBLICITÉ

Téléphone  
514 985-3399  
Extérieur de Montréal  
(sans frais)  
1 800 363-0305  
Courriel  
publicite@ledevoir.com  
Télécopieur  
514 985-3340

### AVIS PUBLICS ET APPELS D'OFFRES

Téléphone  
514 985-3452  
Courriel  
avisdev@ledevoir.com  
Télécopieur  
514 985-3340

### PETITES ANNONCES ET PUBLICITÉ PAR REGROUPEMENT

Téléphone  
514 985-3322  
Courriel  
petitesannonces@ledevoir.com  
Télécopieur  
514 985-3340

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc., dont le siège social est situé au 1265, rue Berri, 8<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H2L 4X4. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12300, rue Brault, Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoyé de publication — Enregistrement no 0658. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.